

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 96.00.572.003.1 DU 2 AOUT 1996

## Compteur d'énergie électrique à un élément moteur COMPAGNIE DE CONSTRUCTION ELECTRIQUE modèle B10C4

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 28 DECEMBRE 1935 MODIFIE RELATIF A LA VERIFICATION DES COMPTEURS D'ENERGIE ELECTRIQUE ET DE L'ARRETE DU 29 DECEMBRE 1954 RELATIF A LA CONSTRUCTION ET A L'APPROBATION DES TYPES DE COMPTEURS D'ENERGIE ELECTRIQUE.

### DEMANDEUR

EDF-GDF SERVICES, La Défense 2, 17, place des Reflets, 92400 Courbevoie.

### OBJET

La présente décision renouvelle la décision d'approbation de modèle n° 86.1.05.713.1.0 du 6 juin 1986 (1) relative au compteur d'énergie électrique à un élément moteur COMPAGNIE DE CONSTRUCTION ELECTRIQUE à facteur de charge 6.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires sont inchangées à l'exception du numéro d'approbation de modèle

qui est remplacé par celui figurant dans le titre de la présente décision.

### DEPOT DE MODELE

Le dossier relatif au modèle faisant l'objet de la présente décision est déposé chez le demandeur et à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 00-9610.

### VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter du 6 juin 1996.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,

I. CHIAVERINI

(1) *Revue de Métrologie*, juin 1986, page 476.